L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR
JUSTIN ROYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT ET DE LA VILLE.
"Il faut que l'UNION soit consacrée."

JEUDI MATIN, 21 MAI 1835.

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 21 mai.

D'après le Messager de Natchitoches du 9 courant, il paraît que la petite vérole s'était déclarée dans cette ville et y avait été introduite par l'arrivée du steamboat *Lady Washington* venant de Natchez. *Nous profitons de cette* occasion pour recommander à toutes les familles de la Nouvelle Orléans dont les enfans ne seraient pas encore vaccinés de chercher à les mettre en garde contre cette cruelle maladie en employant les mesures convenables. *Elles se rappelleront que le bureau de vaccin est rue de* Chartres, dans la maison de M. Girod.

[Communiqué]

Nous avons lu avec le plus vif intérêt l'ouvrage du Dr. Halphen sur le choléra. Nous avons remarqué l'analogie qui existe entre les maladies actuelles et celles décrites par le docteur dans sa dissertation sur le choléra et surtout celui de 1833 et 1834 où il démontre que chaque maladie est susceptible de dégénérer en choléra particulièrement lorsqu'il existe une débilité chez le malade. Nous devons au mérite de cet ouvrage la justice que lui ont rendue avec tant de générosité plusieurs académies d'Europe et notamment l'Académie Royale de Médecine de Paris.

Nous n'entreprendrons pas son analyse; nous dirons seulement que les personnes qui succombent aujourd'hui au choléra ne meurent qu'à la suite d'une maladie précédente comme il Pa démontré dans son ouvrage. Nous recommandons cet ouvrage au public et particulièrement aux gens des campagnes qui sont éloignés des secours de l'art.

On le trouve au complet chez MM. Jones & Cie. rue de Chartres.

☞ Nous avons, nous avons lu avec un égal intérêt l'ouvrage du Docteur Halphen, et nous étions convaincu, quant à nous de la justesse de ses observations relativement à la nature de deuxième choléra et du traitement à employer pour combattre avec le plus de chances de succès possibles, l'épidémie qui décimait notre population. Mais craignant de nous tromper dans notre opinion, nous n'avions pas cru qu'il nous convenait de prôner l'ouvrage du Docteur et de chercher à lui donner un mérite que, peut-être, il n'avait pas réellement. Mais maintenant, nous n'avons plus le moindre scrupule à le recommander à l'attention du public, nous apprenons qu'il a subi l'analyse de quelques sociétés de médecine très distinguées et que le résultat de cette analyse est tout à l'avantage de l'auteur.

Nous sommes réellement surpris, de l'apathie que semblent montrer tous les habitans du carré de la ville. Nous sommes plus surpris encore du peu d'activité que déploient les autorités compétentes lorsqu'il s'agit de faire respecter les ordonnances du Conseil. Faut-il que ce soit toujours à nous de signaler les abus qui se commettent journellement ici? Depuis la simple brique qui manque à nos trottoirs, jusqu'aux choses du plus grand intérêt, tout paraît depuis longtems être de notre ressort exclusif: les autorités s'endorment, le peuple s'endort aussi, les abus alors se multiplient et des maux graves en deviennent souvent les résultats inévitables. La presse seule, veille au salut, à la sureté de tous, et sa voix tonnante a bien souvent de la peine à se faire entendre, tant ce sommeil est profond.

Il n'est pas, jusqu'à la morale publique, qui n'ait à se plaindre de cette coupable indolence. Les femmes qui se respectent sont quelquefois obligées de se priver, après une journée brûlante, du plaisir de prendre l'air à leur fenêtre ou à leur balcon tant l'abus des convenances est quelquefois extrême. Et cependant nous avons des ordonnances positives; nous avons des officiers chargés de les faire exécuter; et nous avons un public qui peut se plaindre et réclamer l'exécution de ces mêmes ordonnances. Eh bien puisque tout se tait, nous seul, nous parlerons, dussions-nous courir les risques de prêcher dans le desert.

Dans plusieurs des quartiers et même, des quartiers les plus commerçans de la ville nous voyons quantité de terrains vides ou pour mieux dire de terrains qui ne sont point fermés sur la façade de la rue. Les uns le sont parce que l'on a l'intention d'y bâtir des maisons, et les autres, (et ceux là sont peut-être en plus grand nombre) le sont sans que les propriétaires ou le public sachent pourquoi. Ces terrains ne devraient-ils pas être entièrement clos. Nous le croyons, car outre l'asyle qu'ils peuvent offrir aux voleurs et aux assassins, qui sont malheureusement en assez grand nombre en cette ville, ils servent aussi de lieux d'aisance, de jour et de nuit, à tous ceux qui les trouvent convenables à satisfaire un besoin pressant; les excrémens s'y accumulent et produisent ces odeurs infectes, dont quelquefois tous les voisins se demandent la cause, quand la cause est sous leurs yeux: semblables à ce distrait d'un bal, dont la perruque s'était accrochée à un lustre, il la voyait, tout le monde la voyait et riait, et lui riait aussi et se demandait ce qui avait pu produire cette bonne humeur générale.

Trois causes essentielles doivent cependant exiger que l'on ferme immédiatement tous ces terrains. 1o. Le respect dû aux dames en particulier, et à la morale publique; 2o. La sureté individuelle de tous les citoyens, et 3o. La propreté et l'assainissement de la ville.

Nous pensons que prompte justice sera faite à nos réclamations; nous croyons que le propriétaire du terrain situé rue de Chartres et adjacent à notre bureau sera le premier à donner l'exemple de l'obéissance aux lois, et procurera à tout notre quartier le plaisir de voir l'après-midi, de jeunes et jolies dames à leurs fenêtres ou à leurs balcons.

DE L'ESPOIR QUE NOUS DONNE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE.

Nous revenons souvent sur la nécessité de prendre des mesures efficaces pour assainir la ville; parce que nous croyons qu'il n'y a pas de pays, quelque malsain qu'il soit, que l'on ne puisse rendre plus sain, si l'on veut mettre en usage les moyens qui sont indiqués par l'hygiène; mais nous nous apercevons malheureusement, que, quelques sages conseils que nous donnions, on n'y fait aucune attention, puisque les choses restent toujours dans l'état déplorable où nous les voyons depuis long-tems. On serait, en vérité, tenté de croire que l'on a intérêt à voir régner ces épidémies qui, chaque année, désolent notre ville. Il faut cependant que nous sortions de cette coupable apathie. On se concevrait pas que des hommes qui se disent civilisés, voulussent persister dans un système qui tendrait par les conduire à leur ruine. Car, qu'on le remarque bien, plus la population augmentera, plus nous serons exposés à être assaillis par des maladies redoutables; et il ne serait pas impossible qu'un jour, la peste vînt enlever la plus grande partie de la population, même ces hommes qui se se montrent peut-être si insoucians que parce qu'ils se croient à l'abri des atteintes du mal. Nous avons ici une société de médecine, composée d'hommes qui ont donné des preuves non équivoques de leur amour de l'humanité. Que ces médecins joignent leurs efforts aux nôtres pour nous délivrer de cet horrible fléau, nous sommes persuadé qu'à force de persévérance, nous viendrons à bout de vaincre notre ennemi, qui n'a de puissance sur nous, que parceque nous ne savons pas lui résister. Il s'agit d'assainir la ville, de la débarrasser de toutes ces immondices qui en font un véritable cloaque; qu'ils élevent la voix, qu'ils tonnent contre les abus, et qu'ils indiquent les moyens de les faire cesser; qu'ils ne se lassent pas de dire hautement ce qu'il est nécessaire de faire, nous nous ferons un devoir sacré de publier leurs écrits dans notre gazette dont les colonnes sont toujours ouvertes aux amis du bien public. S'ils s'aperçoivent que le Conseil de Ville, que la police restent sourds à leurs réclamations, qu'ils ne se découragent pas pour cela, qu'ils reviennent sans cesse à la charge; la vérité finira par se faire jour, ils seront écoutés, leurs avis prévaudront, et ils auront la gloire d'avoir contribué au bonheur d'un pays qui leur prouvera sa reconnaissance, en plaçant leurs noms à côté de ceux des bienfaiteurs de l'humanité. Les médecins qui sont vraiment amis de leur art, ne doivent pas ignorer qu'ils ont un grand rôle à jouer dans les sociétés modernes. S'ils sont philosophes, car, selon nous, il n'y a de véritables médecins que ceux qui voient dans leur art autre chose qu'un moyen de parvenir à la fortune, s'ils sont philosophes, ils doivent comprendre combien est noble le rôle qu'ils ont à remplir envers la société. C'est à eux de prendre la position qu'ils doivent avoir naturellement; s'ils ne la prennent pas, c'est qu'ils ignorent ce qu'ils sont, et alors ils sont indignes du beau titre qui leur a été conféré: ce ne sont que des misérables marchands de mondée, de sang-sues et de saignées auxquels on est quitte de tout quand on les paye.

Ils diront peut-être qu'ils ne peuvent pas prendre cette position au sein d'une société qui ne les comprend pas. Nous leur disons nous que, s'ils ne sont pas compris c'est qu'ils ne font pas tout ce qu'il faut pour cela; que c'est parcequ'ils ne s'entendent pas entre eux, qu'il y a schisme, qu'il y a division; que c'est, en un mot, qu'ils ne sont pas encore parvenus à ce degré d'élévation qu'il faut avoir atteint pour mériter cette haute confiance que doit avoir un médecin, confiance sans laquelle il lui est impossible d'exercer dignement ce sublime professorat, confiance sans laquelle il s'avilit et tombe dans le mépris. La société de médecine est à même de faire de grandes choses, si elle le veut; elle peut par ses actes, s'entourer de l'estime de tous les citoyens; qu'elle ne se borne donc pas à des minuties, mais qu'elle aille droit au but qu'il lui est donné d'atteindre. On a parlé de charlatans, mais elle les fera rentrer quand elle voudra, dans la poussière d'où ils n'auraient jamais dû sortir. Pour cela, ce corps n'a qu'à être juste, sévère, professer des sentimens élevés qui le fassent distinguer de ces ignorants qui abusent de la crédulité publique. Par ce moyen ils attireront à eux tous les hommes qui connaissent leur art, et ils écraseront les misérables qui exercent une profession qu'ils ne connaissent pas.

Oui, la société de médecine peut opérer ici le plus grand bien; c'est à elle qu'il est réservé de nous faire jouir d'un grand nombre d'améliorations que réclame notre ville. Nous avons l'espoir qu'elle comprendra sa haute mission et qu'elle préparera des travaux qui feront connaître aux citoyens, que ce n'est pas en vain que cette société s'est formée. Qu'il nous serait agréable d'avoir à annoncer au monde, que la N. Orléans est devenue une des villes les plus saines de l'Union, et qu'elle est redevable de ce grand bienfait au zele infatigable de la société de médecine.

Extrait d'une lettre datée d'Irandatz (frontière d'Espagne) qu'un négociant respectable de cette ville a eu la complaisance de nous communiquer.

IRANDATZ le 25 février 1835.

Je ne suis pas surpris que vous soyez sans savoir à quoi vous en tenir sur les événemens d'Espagne au milieu des nouvelles contradictions qui vous arrivent. Ici même, nous trouvant presque sur les champs de bataille, nous avons assez de peine à démêler le vrai du faux, chaque parti, mais surtout le parti carlistes, fabrique des nouvelles à foison, et les journaux de Paris en débitent tous les matins les plus étranges et les plus ridicules. Ne pouvant pas concevoir comment les quatre provinces privilégiées, les seules qui n'avaient rien à gagner et avaient tout à perdre dans cette lutte, ont été les premières à l'engager, et continuent à la soutenir avec un incroyable acharnement, plusieurs journaux ont soutenu qu'elles se battaient pour défendre leurs priviléges; mais c'est une supposition gratuite et fausse. Il n'y a pas un parmi les chefs factieux qui se voit jamais occupé, qui ait jamais pensé *a los fueros y privilegios del paise*. Ailleurs lorsqu'ils ont pris les armes, rien n'annongait de la part d'un gouvernement le moindre projet de changement *dans sa marche*. Bien au contraire M. Zea venait de déclarer par un manifeste à tous les souverains de l'Europe que le gouvernement de la Reine était décidé à suivre *le statu quo* dans sa marche. La vérité est que cette guerre est une guerre de principes; guerre entre l'absolutisme et la liberté. En 1821 elle se fit sous le nom d'apostoliques et libéraux; aujourd'hui et elle continue entre ses représentans les carlistes et les christinos. Lorsque en 1823 les apostoliques triomphèrent à l'aide de 100,000 français, leur premier et unique soin fut d'exterminer à jamais le parti libéral. Le chef de ce parti apostolique était Don Carlos, et le roi Ferdinand le soutenait de toute son ame. Aussi toutes les mesures du gouvernement tendront à remplir ce but. Dans ce parti se trouvaient tous les moines et presque tout le haut et bas clergé. Sous le nom de volontaires royaux ils avaient formé une armée à eux, armée compose de tous les prolétaires et des fanatiques, dans le but de balancer le libéralisme occulte de l'armée. Cette armée de royalistes était bien armée, bien équipée, et s'élevait à 300,000 hommes répandus dans toutes les villes et villages d'Espagne. Quant à l'armée véritable, le ministère toujours aristocratique, avait cherché à la désorganiser par tous les moyens possibles. Tel était l'état des choses à la mort du roi Ferdinand. Ce roi, de fatale mémoire, s'étant décidé à laisser sa couronne à sa fille, à l'exclusion de son frère Don Carlos chef et espoir des apostoliques, n'avait pas voulu prendre aucune précaution pour la lui assurer et pour éviter la lutte que tout le monde prévoyait comme inévitable. Il abandonna sa fille aux soins de la Providence au milieu d'un parti implacable. Si Don Carlos avait eu un peu de courage il aurait pu s'asseoir sur le trône, sans nul obstacle, huit jours après la mort de son frère; mais son indécision donna au parti de la Reine le tems de se reconnaître et de prendre les mesures nécessaires pour se soutenir. Dans ce même moment quelques ambitieux soutenus par des prêtres et des moines prirent les armes dans les Provinces Basques, et quelques jours après dans la Navarre. Ces Provinces étaient dégarnies de troupes, et les insurgés qui étaient tous des volontaires royalistes bien armés et équipés eurent beau jeu. D'un autre côté l'armée se trouvant désorganisée, les régimens dégarnis, le gouvernement ayant besoin de surveiller toutes les Provinces, et de désarmer les volontaires royalistes se trouva dans l'impossibilité d'envoyer des troupes pour suffoquer dans sa naissance cette insurrection, et les chefs insurgés eurent tout le tems pour l'organiser à loisir. Voilà pourquoi elle est devenue si sérieuse, et lorsque quelques troupes sont arrivées elle s'est trouvé en état d'opposer une forte résistance et a prolonger la lutte à l'abri de ces montagnes. Dans l'intervalle Don Carlos est arrivé. On dit qu'il avait poursuivi à Londres qu'il n'aurait qu'à se présenter dans la Navarre pour attirer à lui toute l'armée de la Reine et marcher en triomphe à Madrid; que d'ailleurs il ferait en toute sécurité le voyage de Londres en Navarre. C'est ce qui lui donna le courage de braver tous les périls. En effet il fit très heureusement le voyage; mais il y a trouvé un décompte pour tout le reste, car non seulement il n'a pas eu un soldat de la Reine, mais encore pas un homme jouissant de quelque considération dans le pays n'est allé le joindre. Il est entouré de pillés, sans le sou, vivant aux dépens du pays qu'il ende à écraser, et menant une vie de chien courant par monts et par vaux. En résultat il est plutôt un embarras qu'un secours pour ses gens. Aujourd'hui l'insurrection est dans toute sa force; mais concentrée dans ces quatre provinces. Le reste de l'Espagne jouit d'une grande tranquillité, à quelques bandes de voleurs près qui se font voir, et le gouvernement prend de la force, de l'énergie, et de la consistance. Il commence à envoyer des troupes à l'armée du nord dont il a donné le commandement à Mina le fameux général guerrillero. Si les champs de bataille étaient des plaines je crois que maintenant cette guerre serait bientôt terminée: mais à l'abri de ces hautes montagnes, et ces bois touffus, évitant les combats à leur volonté les insurgés pourront encore prolonger la lutte quelque tems. Cependant vans secours étrangers, vans secours nationaux, il est impossible qu'ils ne succombent. Nous en jugerons mieux dans deux mois, et ma première lettre vous dira ce qui en est. Aujourd'hui j'ai voulu vous donner une idée générale de l'état des choses. Les insurgés ne recrutent par les jeunes gens de 18 à 35 ans qu'ils enlèvent par force. Ils ont à peu près 20,000 hommes armés dans les quatre provinces. Il y aura sous peu de jours 40,000 hommes de troupes de la Reine sous le commandement du général Mina, qui agiront dans les quatre provinces.

Théâtre d'Orléans.

Jeudi 21 mai 1835.

UNE HEURE DE MARIAGE,
Opéra en 1 acte de M. Etienne, musique de Daleyrac.
Précédé par
KETTLY; OU, LE RETOUR EN SUISSE,
Vaudeville en 1 acte, de MM. Duvert et Paulin.
On commencera par
LE GARDIEN,
Comédie vaudeville en 2 actes, de MM. Scribe et Bayard.

THEATRE AMERICAIN.
Le célèbre drame de M. Victor Hugo,
LA TOUR DE NESLE,
qui a causé tant de sensation partout où il a été représenté, paraîtra pour la première fois en anglais,
VENDREDI SOIR, 22 MAI,
Pour le bénéfice de M. FARREN. Mme. PARTHENIA, pour cette occasion, s'est généreusement chargée du rôle de la reine Marguerite.
Avec le spectacle oriental de la BARBE BLEUE.
On peut dès à présent se procurer des billets d'entrée.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Dans l'affaire de A. L. Boisnare contre ses créanciers—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable soit tenue pardevant L. Bérard, ycr. ycr., lundi le 8e jour de juin suivant à 10 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et de nommer, s'ils le jugent convenable, un autre syndic en remplacement de A. Sénécal qui a quitté cette ville.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour ce 12e jour de mai, A. D. 1835.

21 mai—3,pim JNO. LEWIS, greffier.

POUR D'EMBALLAGE—100 pièces de toiles toutes d'emballage de Hesse de 43 pouces de large, à vendre par
WILLIAM VANCE,
21 mai—5 rue de la Douane, no 16.

Du 19 courant, John Byrne a égaré ou il lui a été volé une vache laitière blanche. La marque H. est imprimée sur chacune des cornes—si elle n'est qu'égarée on payera $10 si celui qui la ramènera, mais si elle a été volée $100 seront payé à celui qui pourra convaincre le voleur, par
REYNOLDS, BYRNE & Co.
21 mai—10

$40 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de l'habitation des soussignés, à la paroisse de St. Jean Baptiste, 14 lieues de la Nouvelle Orléans, dans la nuit du 17 au 18 courant le mulâtre nommé MOISE, âgé de 24 à 25 ans, parlant anglais et français, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, bien corporé, ayant les pieds ressortis en dehors; il était vêtu d'un pantalon blanc et une lévite noire.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, en donnant avis à M. Bringier, à la Nouvelle Orléans.
21 mai—3 ALPHONSE PERRET & FRERES.

Il a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre marron, qui dit se nommer Paul et appartenir à M. Seschinsky demeurant à la Nouvelle Orléans, dans le faubourg d'en bas, derrière le moulin.
JACQUES CHARBONNET, shérif,
21 mai

Sauces aux champignons, aux noix et aux tomates.

Le soussigné offre à vendre un assortiment des articles ci dessus aux prix en gros de l'importation, aux personnes qui achèteront par caisses ou par douzaines.
Wm. SMITH, rue de la Douane, no 35.

PLUS—Un assortiment d'assaisonnemens pour poisson, poudre de cary de l'Inde, gelées de cerises, de fraises, de framboises et de mûres de ronces, tamarins de 1re qualité.
21 mai

HERBES SÈCHES DE SHAKERS—Le soussigné offre aux conserves, distillateurs et autres, un assortiment d'herbes médicinales nouvellement séchées telles que menthe aigue, menthe, poulliots hyssope, absynthe, baume, boulion, origan, tanaise, cresson de cerisier, de d'ormeau, poudres de ci et divers articles trop nombreux pour être ici mentionnés.
21 mai Wm. SMITH, rue de la Douane, no 35.

Assortiment de vêtemens à femmes et à enfans.

SIX Dames de nouveau à corsets, figures où à reine pour habillemens d'été pour dames, de divers dessins et qualités, d'un genre entièrement nouveau.

Aussi que des corsetières de perfectionnement et de gouvernante d'enfans nous indiquent et nous fournissent. En débarquement de bateau Shakers, et à vendre par
ANDREWS & FRERES,
21 mai ou 17 rue de Chartres.

PAR AUTORITÉ.

ACTE

Pour créer des notaires publics additionnels dans et pour les paroisses de Carroll et de Concordia.

Sect. 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale qu'il sera nommé pour la paroisse de Carroll, un notaire public qui devra résider, soit sur le lac Providence, ou dans ou auprès de la ville Providence; il sera également nommé, un autre notaire public, pour la paroisse de Concordia, qui devra résider dans la ville de Vidalia, dans ladite paroisse; les devoirs, les salaires, et la responsabilité desdits notaires, seront les mêmes que ceux des autres notaires publics, nommés pour les autres paroisses de l'Etat.

Sect. 2me. Il est de plus décrété, &c.; Que le Gouverneur de l'Etat, est et demeure autorisé et requis de faire les susdites nominations conformément aux dispositions de l'acte intitulé "acte pour autoriser le Gouverneur à faire ces nominations.

Sect. 3me Et il est de plus décrété, &c.; que lesdits notaires publics devront déposer, dans le bureau des juges de paroisse de leurs paroisses respectives, tous les actes passés pardevant eux dans les 10 jours qui suivront leur passation, et il sera du devoir desdits juges de paroisse, d'enrégistrer les dits actes, de la même manière qu'ils sont requis de le faire par la loi pour les actes passés pardevant eux, et lorsque lesdits actes auront été enrégistrés, des copies d'iceux, venant soit au bureau du juge de paroisse, soit au bureau du notaire public, seront aussi valides et auront la même authenticité que les copies des actes publics possèdent maintenant en vertu des lois existantes de cet Etat

[Signé] ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
CHARLES DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 31 mars 1835.
E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

A MA NEGRESSE MARIE.

Je suis on ne peut plus désireux d'avoir de tes nouvelles, car depuis ton absence (expression maintenant en usage pour ne pas dépécher un esclave) je ne sais où tu resides, ni qu'elle est ta situation. C'est vainement que j'ai pris des informations à ton égard: à ceux qui ne te connaissent pas, je t'ai dépeint comme âgée de 45 ans environ, d'une petite taille, native de Guinée, mais depuis ton enfance dans le pays; j'ai dit aussi que tu ne parlais que le créole et que tu étais vêtue d'une robe de cotonade. Si cet avertissement te parvient, fais moi savoir où je pourrai te voir, ou bien si tu rencontres quelqu'un de la garde de ville, ou toute autre personne, prie-les de t'accompagner jusqu'à ma demeure, ou bran si tu préfères, dans le fg. St. Pierre, à la *meilleure maison, ou maison de Mlle. leur*, et là on rivera les chaînes de l'amitié qui doivent l'unir à ton devoir. La personne qui aurait la bonté de t'accompagner recevra de moi dix remerciemens exprimés d'une manière *sonnante*.
21 mai—1 J. B. LATOUR.

Une Habitation établie en Sucerie à vendre.

Le soussigné offre à vendre un bon marché en vendant son habitation, qui est située à quatre milles au-dessus de Thibodauxville, sur la rive droite de Bayou la Fourche.

Elle contient quatre arpents et demie de face, avec la profondeur ordinaire de quatre-vingt arpents. Il y a sur cette habitation environ 50 arpents plantés en cannes à sucre, et la balance de la terre en maïs. Les bâtimens consistent en une bonne sucrerie en briques, une maison de maître, une forge et des cabanes à nègres. La double concession est de terre haute et de la première qualité.

Le soussigné rendra cette habitation seule, ou avec douze nègres, chevaux, bœufs, &c. Donnera possession en passant la vente, et des titres nullement embarrassés.

Si quelque personne désirait acheter; elle voudrait bien se rendre sur l'habitation et voir par elle même.
21 mai—4 LANGE V. MAGEOLLI.

A vendre par F Henry & Laurant, en magasin, no 36 Vieille Levée, 10 boucaux sucre 1re. qualité. 21 mai

TRAITÉS sur France, à vendre par le courtier de Francce, rue de l'Esplanade, au coin de la rue des Grands Hommes.
21 mai—2

CHEVAUX EPAVES.

Conduits à Pécurie rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon, deux chevaux l'un bai, ayant une marque, l'autre alezan, marque blanche avec le front blanc, et un pied de derrière blanc, tous deux ayant de longues queues.

S'ils ne sont pas réclamés dans les dix jours qui suivront le présent avis, ils seront vendus, conformément aux ordonnances de police.
21 mai—10

POUR LA MOBILE, *la baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi et Pascagoula*—Le bateau à vapeur paquebot WATCHMAN, capitaine Walker, partira de l'extrémité du chemin à vapeur vendredi prochain 22 du courant à 5 heures p. m. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
21 mai TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levee.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur CHANCELLOR, capitaine John Shalleng, ayant une demelle haute, sera prêt à recevoir du fret demain le 20 du courant. La plus grande partie de son chargement étant engagée, il partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de bons emmenagements. S'adresser à bord, ou à
FORSYTH, GOORDWIN & Co.

N B—Le Chancellor a un double bossoir chaque bien calfaté, ainsi qu'une pompe et des vaisseaux à incendie ce qui garantit l'entière securité des passagers.
19 mai

POUR TAMPICO

La goëlette fine voiture double et chevillée en cuivre HALCYON, capitaine W Williams, ayant la moitié de son chargement engagée, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant des bons emmenagemens. S'adresser au capitaine à bord ou à
JOSE MARIA CABALLERO.
19 mai—4 no 33 rue Toulouse.

POUR VERA-CRUZ OU MATAMORAS.

La goëlette mexicaine fine voitière AMERICA, cap. Ruiz, ayant une partie de son chargement engagé; partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens. S'adresser à bord ou à
20 mai J. PRATS & FILS.

AVIS—La soussignée, ayant des obligations à remplir invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien s'acquitter envers elle d'ici au 15 de juin prochain si elles ne veulent s'exposer au désagrément de voir leurs comptes offerts à l'encan ledit jour.
20 mai—3t JOSEPHINE MICHEL.

BINOCHE & FRERE ont l'honneur de prévenir les dames, qu'ils viennent de recevoir un joli choix de lingerie, pellerines et fichus, bobin brodée, dans le plus dernier goût.
19 mai—4

AVIS—N. F. DAVOINE, enseigneur Toulouse et Dauphine, vendra à bas prix les marchandises qui lui reste, devant partir dans 8 jours pour France; ainsi que la négresse Méri, âgée de 23 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, sujet fidelle, et garanties des vices et maladies prévus par la loi, avec ses deux enfans Victorin, âgé de 4 ans et demi et George de 14 mois. Aussi Raymond, négrillon, orphelin âgé de 9 ans. Si ces esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici à Jeudi 21 du courant, ils le seront le dit jour, à la Bourse de Hewlett, par MM. Hewlett & Bright.

Conditions comptant.
19 mai—3

J MANGIN, Serrurier et Forgeron, a l'honneur de prévenir le public et ses amis en général qu'il vient de transporter son établissement dans la rue Jefferson, au no 19; où il continuera comme par le passé à exercer avec soin et promptitude tout ce qui concerne son état.
mai 4—6,2ps

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle Orléans 16 mai 1835.

CETTE Banque élira un commis de change le 22 de ce mois (20 mai) J. B. PERRAULT, caissier.

AVIS—Le soussigné a pris un bureau dans la rue Gravier (*Richardson's row*) vis à vis MM. Stetson et Avery, à l'effet de faire toutes les affaires qui concernent le courtage du COTON et du TABAC.
1 mai—6j. 41ps FRED. BECKMAN.

CHANGE sur New York, à vendre par
JOHN McMILLAN.
18 mai no 31 rue du Canal.

AVIS—Les créanciers de M Jean Fleming sont prévenus d'avoir à présenter, dans les 15 jours de cette date, leurs titres de réclamations au susdit soussigné, afin de dresser un tableau de distribution.
FERRAND, fils.
16 mai—8 148 rue St Philippe.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.
20 Mai 1835.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Océan sont, par la présente, prévenus que le surplus du comptant des souscriptions sera remboursé à tous ceux qui ont payé le premier billot lorsque les transfers des actions seront faits, et les billets échangés. Par ordre de la Direction.
20 mai Wm. TUFTS, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.
20 Mai 1835.

CETTE Institution nommera jeudi prochain 21 du courant un inspecteur. Les demandes seront reçues au bureau jusqu'à 3 heures p. m. du dit jour.
Par ordre de la Direction.
20 mai Wm. TUFTS, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan.
20 mai 1835.

A une élection qui a eu lieu parmi les actionnaires le 15 de ce mois les personnes ci dessous nommées ont été unanimement nommées directeurs.

R. C. Pritchard,	H. Gally,
S. T. Peters,	H. S. Beckett,
W Bogart,	Geo. McLean,
F. Peschier,	J. H. Fish,
J. Miramond.	

A une assemblée des directeurs tenue hier M. R. C. Pritchard a été, à l'unanimité président, et W. Tufts secrétaire.
20 mai

HAMNER, d'ARNAIS—167 parfumeries bouteilles latins Bahimeles, reçus, et à vendre par
G. DORSEY, no 36, Nouvelle Levée.

DIRECTION GENERALE DES POSTES.

DES soumissions seront reçues au département des postes, jusqu'au 15 août suivant, pour le transport de la malle des *Etats-Unis, de la Nouvelle Orléans, Louisiane à la Mobile, Alabama*, allant et revenant journalièrement par bateaux à vapeur ou par bateau à vapeur et voitures; la malle devant être délivrée au bureau de poste de chacune des deux villes soussignées, depuis le 1er. janvier 1836, jusqu'au 31 décembre 1839, inclus, conformément au réglement suivant.

Devant partir tous les jours de la Nouvelle Orléans, à 2 heures P M et arriver à la Mobile le jour suivant à 4 heures P M.

Devant partir tous les jours de la Mobile à 7 heures A M, et arriver à la Nouvelle Orleans le jour suivant à 7 heures P M.

N B—Les soumissions doivent être cachetées et adressées au "Post Office department" et porter l'endos de "*Proposals for Route No. 2702*" comme on n'a l'intention de descacher aucune soumission qu'à l'expiration du temps fixé pour leur réception.
AMOS KENDALL.
Wash ington, 4 mai 1835. 11 mai—12,1ps.

MR. ARISTIDE BAIE de Nantes, offre de donner des leçons de langue française chez lui rue Royale, no. 163, et en ville. Il entreprendra volontiers à la campagne l'éducation de quelques enfans. 21 mai—3

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire.
21 mai

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.

Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxembourg, rue des Remparts no 17. 21mai

LE soussigné, pharmacien, encoignure des rues Condé et St. Philippe, à l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir d'Europe d'excellentes sangsues qu'il vendra au bas prix de 3 escalins seulement.
21 mai DIEGO MORALES.

EN débarquement de la barque Ballochan, venant de Bordeaux, et à vendre à la pharmacie du soussigné, rue Royale, no 123, des seringues de tous les genres, des bassins garnis pour malades, du racahout des Arabes, de la pommade de sain-bois, du épipastique verte, et de la véritable huile de laurier, etc. etc.
21 mai A. A. PEYCHAUD.

EN débarquement du Ballochan, de Bordeaux et à vendre par les soussignés:

80 Barrils eau de vie; 160 barriques vin médoc; 200 paniers huile en grande bouteilles; 250 paniers anisette; 25 paniers champagne; 8 barrils vinaigre.
21 mai THOMAS BARRETT & Co.

PORC FUMÉ & FARINE.

EN débarquement du navire Lancaster, 6 boucaude de porc fumé de Cincinnati, 50 barrils de farine superfine à vendre par
TOURNE & BECKWITH.
21 mai 28 & 29 Nouvelle Levée.

ON a besoin de louer un nègre pour conduire une charrette. On lui donnera de bons gages. S'adresser au no 132, au bassin
5 mai—15

DOUBLONS MEXICAINS—On a besoin de doublons mexicains et espagnols, s'adresser à
20 mai—3 THOMAS BELLOWS, rue St Louis, 52.

AVIS—Les électeurs du 3me district, sont prévenus que l'élection d'un membre du jury de police pour le dit district, qui avait été annoncé pour le 11 du courant, n'ayant pas eu lieu, il sera procédé à une nouvelle élection lundi prochain, 25 du courant, chez M. Jean Davis, rue d'Orléans, sous la surveillance de MM. S. L. St. Cyr et J. B. Fage.

Les votes au terme de la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.
20 mai—4 CHARLES MAURIAN, juge.

POUR LOUISVILLE.

Le solide bateau à vapeur HOMER, capitaine Wm Gray, ayant une vaste dunette, sera prêt à prendre fret Samedi, 24 du courant, et partira incessamment pour la susdite destination et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH.
21 mai 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le solide et fin marcheur bateau à vapeur LANCASTER, capitaine Reid, ayant une haute dunette et la plus grande partie de son cargaison engagée partira Dimanche 24 du courant, à 10 heures A M. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH.
21 mai 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE, *la baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi et Pascagoula*—Le bateau à vapeur paquebot WATCHMAN, capitaine Walker, partira de l'extrémité du chemin à vapeur vendredi prochain 22 du courant à 5 heures p. m. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
21 mai TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levee.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur CHANCELLOR, capitaine John Shalleng, ayant une demelle haute, sera prêt à recevoir du fret demain le 20 du courant. La plus grande partie de son chargement étant engagée, il partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de bons emmenagemens. S'adresser à bord, ou à
FORSYTH, GOORDWIN & Co.

N B—Le Chancellor a un double bossoir chaque bien calfaté, ainsi qu'une pompe et des vaisseaux à incendie ce qui garantit l'entière securité des passagers.
19 mai

POUR TAMPICO

La goëlette fine voiture double et chevillée en cuivre HALCYON, capitaine W Williams, ayant la moitié de son chargement engagée, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant des bons emmenagemens. S'adresser au capitaine à bord ou à
JOSE MARIA CABALLERO.
19 mai—4 no 33 rue Toulouse.

POUR VERA-CRUZ OU MATAMORAS.

La goëlette mexicaine fine voitière AMERICA, cap. Ruiz, ayant une partie de son chargement engagé; partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens. S'adresser à bord ou à
20 mai J. PRATS & FILS.

AVIS—La soussignée, ayant des obligations à remplir invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien s'acquitter envers elle d'ici au 15 de juin prochain si elles ne veulent s'exposer au désagrément de voir leurs comptes offerts à l'encan ledit jour.
20 mai—3t JOSEPHINE MICHEL.

BINOCHE & FRERE ont l'honneur de prévenir les dames, qu'ils viennent de recevoir un